

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
du
GARD

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROQUEMAURE
Séance du Jeudi 15 Juillet 2021

Envoyé en préfecture le 22/07/2021
Reçu en préfecture le 22/07/2021
Affiché le 22/07/21
ID : 030-213002215-20210715-DEL2021_07_049-DE

Mme le Maire



Numéro et objet
de la délibération

2021_07_049

FINANCES
-
DECISION
MODIFICATIVE N°1

RAPPORTEUR :
Michel BERARDO

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le QUINZE JUILLET, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Nathalie NURY, Maire.

Etaient présents :

Michel BERARDO, Luc ROUSSELOT, Soraya BON, Philippe FAURE, Claire SEGUIN, Adjoint
Nicole BOUCHE, Yvonne SAUVAT, Christian CANDELA, Philippe INDERBITZIN, Luc PACINI, Luc EUZET,
Solenne EMANUELLI, Cora MUNOZ, Sandrine COTTAZ, Jackie BRUNET, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Karine FERRARO qui donne pouvoir à Claire SEGUIN
Gilles COLOMBIER qui donne pouvoir à Luc ROUSSELOT
Lauriane GOMIS qui donne pouvoir à Michel BERARDO
Marc COUZELAS qui donne pouvoir à Luc EUZET
Isabelle ASSEMAT qui donne pouvoir à Soraya BON
Lionel JOURDAN qui donne pouvoir à Philippe INDERBITZIN
Sylvain REBOUL qui donne pouvoir à Sandrine COTTAZ
Manon GRAVELEINE qui donne pouvoir à Solenne EMANUELLI
Patrick MANETTI
Stéphane CARDENES qui donne pouvoir à Nathalie NURY
Maryvonne PUGIBET qui donne pouvoir à Jackie BRUNET
Marie-Christine JANSEN

Absents :

Jean-Marc TAILLEUR

Secrétaire de Séance :

Michel BERARDO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°2021_03_013 en date du 25 mars 2021 approuvant le Budget Primitif 2021,

Considérant qu'il convient de faire quelques modifications budgétaires en section de fonctionnement et en section d'investissement du budget général,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote à l'unanimité :

APPROUVE la Décision Modificative N°1 comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		
	CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	
60628-810	Autres fournitures non stockées	-20 000
60632-810	Fourn petits équipements	-11 635
60633-810	Fournitures de voirie	-10 000
6226-020	Honoraires	-6 500
66111-01	Intérêts réglés à l'échéance	10 375
6718-01	Autres charges exceptionnelles	-10 000
	SOUS TOTAL CHAPITRE 011	-47 760
	CHAPITRE 014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	
7391172-01	Dégrèvt TH logts vacants	9 920
739115-01	Prélèvt loi SRU	92 510
	SOUS TOTAL CHAPITRE 014	102 430
	TOTAL DEPENSES FONCT	54 670

Envoyé en préfecture le 22/07/2021

Reçu en préfecture le 22/07/2021

Affiché le

22/07/2021

ID : 030-213002215-20210715-DEL2021_07_049-DE

RECETTES		
	CHAPITRE 74 - DOTATIONS SUBV PARTICIP	
7411-01	DOTATION FORFAITAIRE	254
74127-01	DOTATION NAT° PEREQUATION	-3 157
741121-01	DOTATION SOLIDARITE	24 073
	CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	
75814-020	Redevance energie hydraulique	1 400
752-020	Revenus des immeubles	10 000
	CHAPITRE 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	
7788-01	Produits exceptionnels - rembt sinistre électrique	22 100
	TOTAL RECETTES FONCT	54 670

SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Dépenses non affectées	
1641-01	Emprunts	39400
	OPERATION 124 URBA FONCIER	
21318-020	Autres bâtiments	169 000
	OPERATION 125 SERVICES TECHNIQUES	
2188-810	Autres immo corporelles	25 000
	OPERATION 129 - EQUITS TRX SCOL CANTINE	
2188-212	Autres immo corporelles	20 000
2188-251	Autres immo corporelles	3 600
	OPERATION 131- TRX EQUIPT ASSOC ET SPORT	
2188-413	Autres immobilisations corporelles	10 000
	OPERATION 139 - IMMEUBLE RUE DU RHONE	
2313-020	Immobilisations en cours	1 000
	OPERATION 143 - POLE PT ENFANCE	
21318-64	Autres bâtiments	10 000
	OPERATION 153 - AMENAGT BD NAT CENTRE VILLE	
2031-810	Immo en cours install° mat et out	60 000
	OPERATION 156-DEPLACT MARCHÉ	
2315-810	Immo en cours install° mat et out	6 000
020	Dépenses imprévues	26 000
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	370 000
RECETTES	Recettes non affectées	
024-01	Produits cessions	370 000
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	370 000

La décision modificative N° 1 s'équilibre par section, en recettes et en dépenses pour un montant total de 424 670 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Copie certifiée conforme,
Mme le Maire, Nathalie NUR



Monsieur Michel BERARD
1er Adjoint en charge des finances
Et de la commande publique

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.